

La Roche-sur-Yon, le 20 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les parcs, jardins et équipements sportifs de plein air sont interdits

En dépit des mesures de confinement généralisé prises par le Gouvernement et d'interdiction de rassemblement des personnes, une fréquentation des parcs, jardins et équipements sportifs de plein air est encore aujourd'hui constatée. C'est pourquoi, afin de lutter efficacement contre la propagation du virus covid-19, la Ville a décidé de prendre un arrêté interdisant la fréquentation piétonne, cycliste et à tous les véhicules non-motorisés de l'ensemble des lieux pré-cités sur tout le périmètre de la commune. Celui-ci prend effet dès aujourd'hui et ce, jusqu'à nouvel ordre.

La Ville appelle les habitants à suivre strictement et de manière totale les consignes diffusées par les autorités sanitaires pour lutter efficacement contre la propagation du virus

CONTACTS PRESSE

DURQUETY Karine – 02 51 47 45 12 / 06 80 76 43 51 – karine.durquety@larochesuryon.fr
SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr
BALAT Yan – 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – yan.balat@larochesuryon.fr

www.larochesuryon.fr